GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Voie verte du Plateau de Champagnier

Brié-et-Angonnes – Jarrie - Champagnier - Echirolles

SOMMAIRE

1. Pourquoi un itinéraire cycle ?
2. Un axe cycle sur le Plateau de Champagnier
3. Les scénarios étudiés
4. Procédures et calendrier

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

1

POURQUOI UN ITINÉRAIRE CYCLE ?

Les origines du projet

Les origines du projet

→ Répondre à une **attente** des communes et de leurs habitants.

→ Absence d'aménagements sécurisés sur le plateau

Combe de Champagnier : une bande cyclable montante qui n'apporte pas la sécurité nécessaire à la pratique cyclable

Accompagner des évolutions en cours

Une pratique en pleine essor et à encourager

- De profondes transformations dans les pratiques de mobilité depuis une dizaine d'années
- Renforcées depuis la crise du covid-19

Augmentation de l'usage du vélo

Augmentation de la pratique de la marche

Offrir une alternative à la voiture

Lever le principal frein à la pratique du vélo

Des aménagements continus et sécurisés

Sur un panel de 3600 habitants de la métropole grenobloise (FUB, Baromètre des villes cyclables, 2017), **les 2 préconisations arrivées en tête sont :**

1. Un réseau cyclable complet et sans coupures,
2. Des itinéraires directs et rapides.

→ Aménager et sécuriser la pratique = donner l'opportunité à ceux qui le souhaitent de se déplacer à vélo

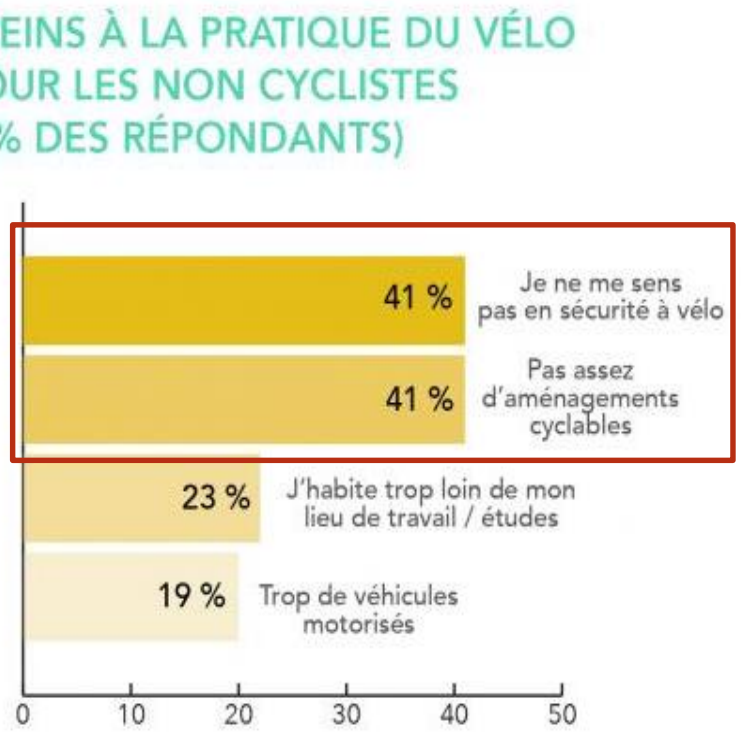

S'inscrire dans une stratégie métropolitaine

Un plan vélo 2021-2025

Une véritable politique cyclable métropolitaine

- **Un cadre :** des documents stratégiques
- **Un budget :** 24M€ (réseau, sécurité, entretien, stationnement)

La Liaison cyclable du Plateau de Champagnier

- Un enjeu de connexion des « territoires de « coteaux » au réseau cyclable structurant », notamment grâce au développement du Vélo à Assistance Electrique (VAE).
- Une Liaison inscrite dans plusieurs documents cadres *(délibération cadre cycles de 2021, schéma directeur des aménagements cyclables de 2018 et 2023 et au PDU de 2020)*

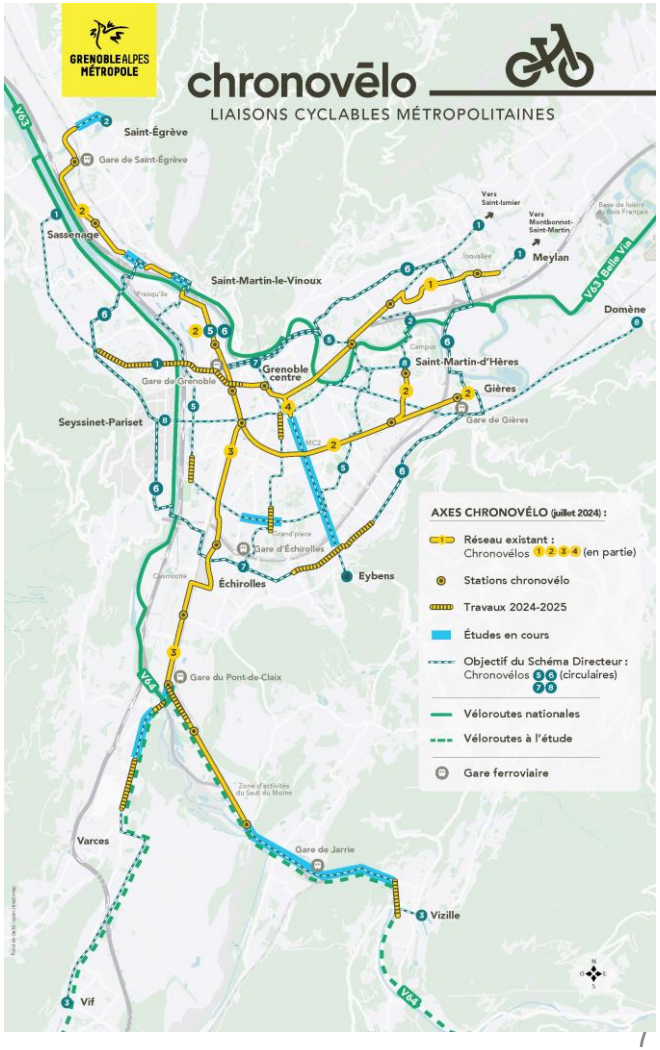

S'inscrire dans une politique nationale

Le plan vélo national

PLAN VÉLO & MOBILITÉS ACTIVES

Etat : Plan vélo et marche 2023 – 2027

Objectifs :

- Rendre le vélo accessibles à tous
- **Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle**
- Faire du vélo un levier pour notre économique

l'Etat peut subventionner le développement d'un « réseau cyclable adapté et sécurisé » avec
→ le Fonds mobilités actives – aménagements cyclables doté d'1,25 milliard d'euros,
→ aussi par les contrats de plan Etat-Région et le Fonds vert

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

2

UN AXE CYCLE SUR LE PLATEAU DE CHAMPAGNIER

Contexte, diagnostic et enjeux

Un plateau dominé par la voiture

Aménagements cyclables inexistants ou inadaptés au contexte et des voiries trop étroites en l'état pour l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée

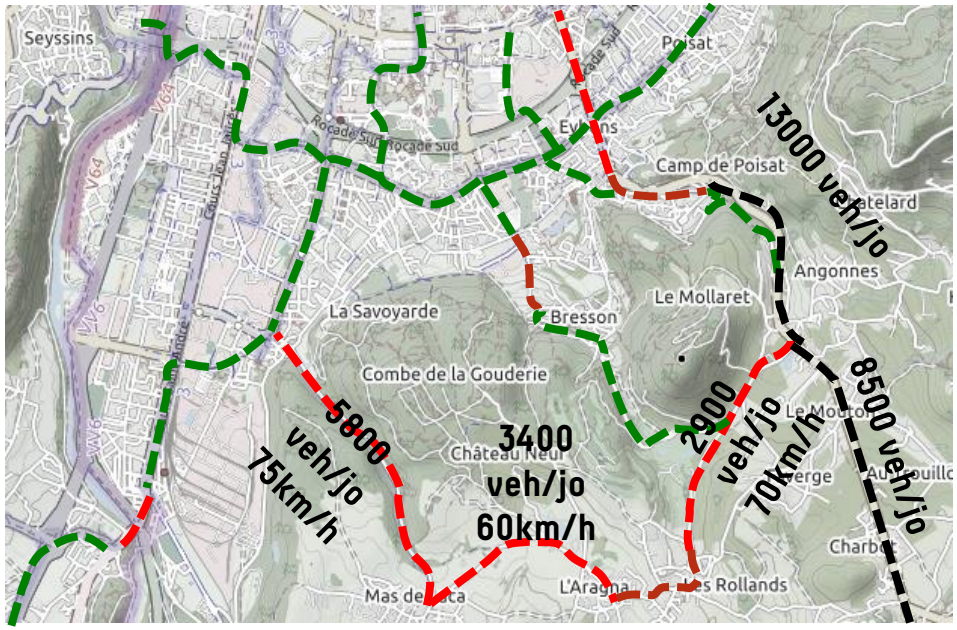

Peu de transports en commun et une fréquence assez faible

- Un trafic automobile soutenu sur les combes, plus faible sur les axes principaux entre bourgs
- Des vitesses élevées
- Pratique du vélo non sécurisée, avec du dénivelé

→ La démocratisation du **vélo à assistance électrique** renforce l'attractivité d'un aménagement cyclable malgré le dénivelé

De belles opportunités

Les commerces et services de Brié-et-Angonnes

Les commerces de Haute-Jarrie

Qualité paysagère : plateau agricole ouvert, vues sur les massifs de montagne

Une réserve naturelle zone humide ouverte au public

La Place du Laca, Champagnier

→ Objectif : **connecter** et **desservir** les **centre-bourgs**, les **équipements** recevant du public, etc.

Des enjeux environnementaux à respecter

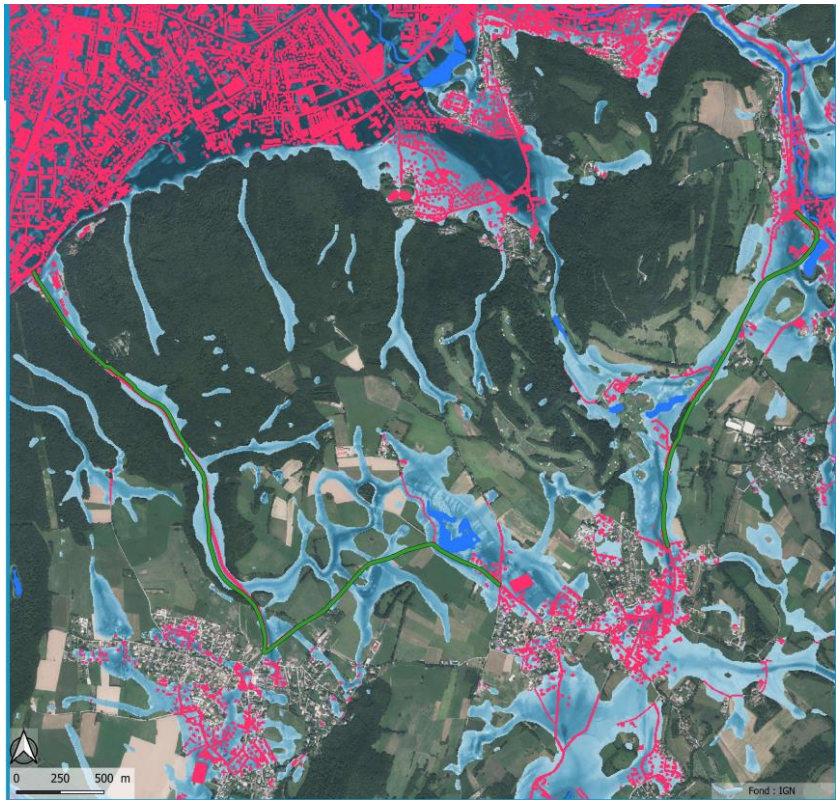

Les zones humides,
des milieux à préserver !
Gestion de l'eau et des ruissellements, crues, biodiversité, etc.

Respecter les espaces agricoles et naturels
Adapter le projet pour avoir l'impact le plus faible possible et trouver des compensations le cas échéant

Nouvel aléa : la présence de mesures de compensation environnementale

- Découverte de **mesures de compensation environnementale** entre Tavernolles et Haute-Jarrie
- Ces espaces naturels sont protégés par **arrêté préfectoral** pour compenser les travaux d'élargissement de l'A480
- **Rencontre des services de l'Etat** (novembre 2023) sur le sujet

➢ La création d'une **voie verte par élargissement de la voirie existante est incompatible** avec ces espaces protégés.

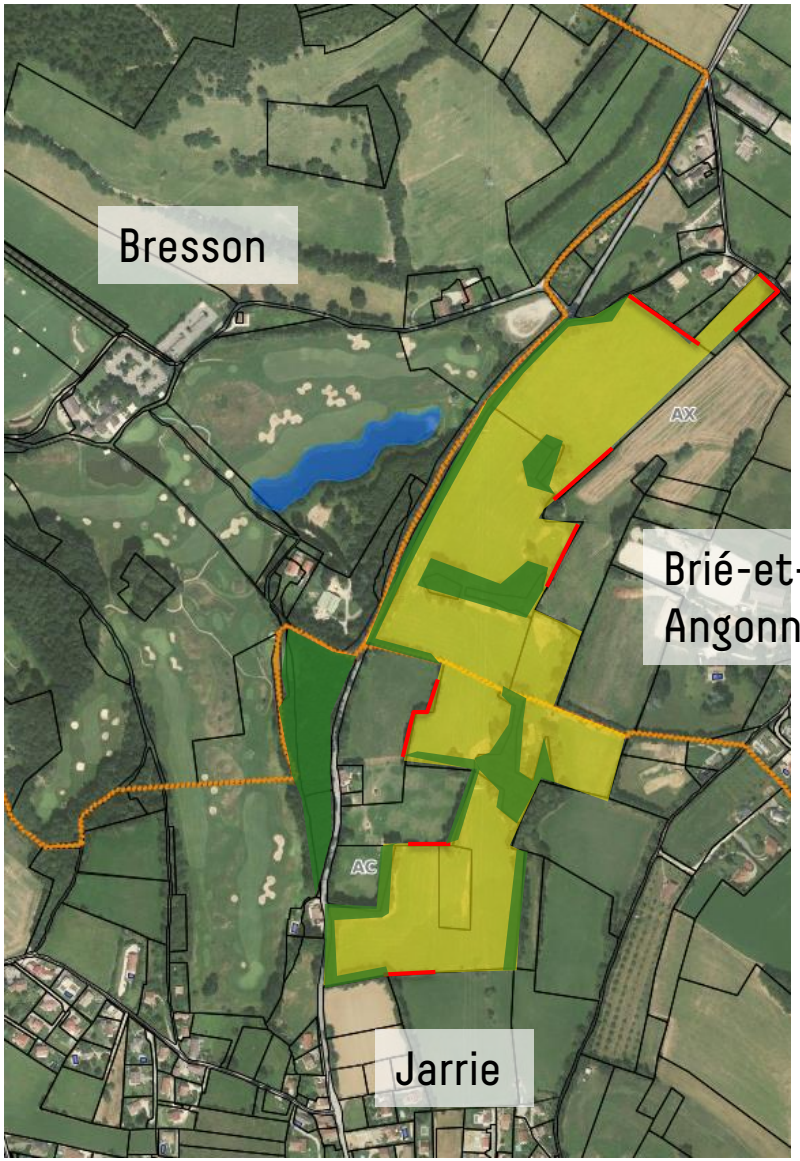

Prairies
Boisements
Ronciers

Les enjeux du projet

Le projet doit résulter du meilleur compromis entre tous ces enjeux

- **Faire un aménagement piéton/cycle attractif** : sécurisé, confortable, au dénivelé modéré.
- Avoir un impact modéré sur les **autres moyens de déplacement**
- Avoir un impact modéré sur les **exploitations agricoles**
  Enjeux des surfaces et de l'accès des engins agricoles
- Avoir un impact modéré sur **la propriété privée**
- Réaliser un projet qui **s'intègre au paysage**
- Mesurer et réduire **l'impact environnemental** du projet :
  artificialisation des sols, gestion des eaux pluviales et des zones humides, biodiversité et corridor écologique
- Maîtriser **le coût du projet** pour le rendre soutenable

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

3

LES SCÉNARIOS ÉTUDIÉS

Et le scénario retenu !

4 hypothèses ont été étudiées :

Chaque scénario a été analysé au regard des enjeux

1. Utiliser **les voiries secondaires** (à faible trafic et faible vitesse) : mixité vélo/voiture

2. Utiliser les **voiries principales en faisant des plans de circulation** (sens unique) pour attribuer une partie de la voirie aux piétons/vélos

3. Création d'une piste cyclable ou **voie verte accolée à la voirie**

4. Création d'une piste cyclable ou **voie verte éloignée de la voirie,** dans les champs

Scénario 1 : la mixité vélo/voiture sur voirie secondaire

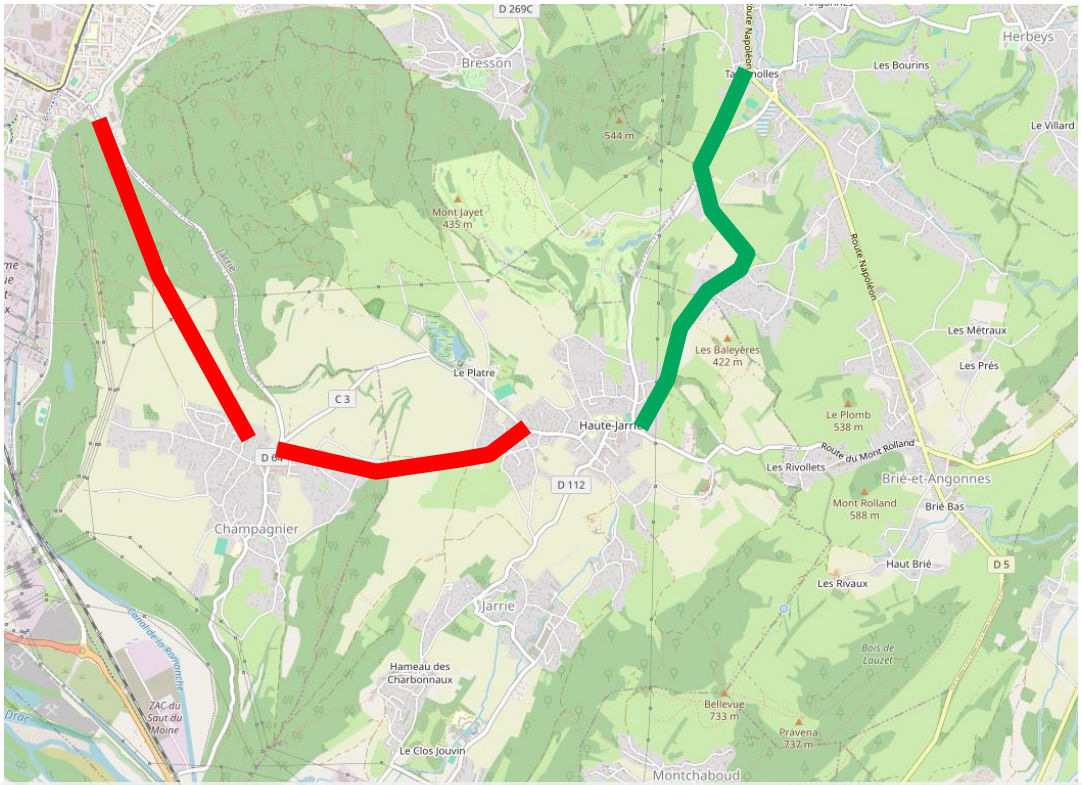

Le programme :

- Choisir des **rues secondaires** où la mixité est possible : 30km/h et <4000 véhicules/jour
- **Aménagements ponctuels** de réduction de vitesse pour que les automobilistes adaptent leur vitesse, **marquages** au sol qui signalent la présence des cycles,

Les points positifs :

- ➢ facilité de mise en œuvre, faible coût,
- ➢ peu d'impact sur les autres mobilités,
- ➢ peu d'impacts fonciers ou agricoles.

Les points négatifs :

- × Des rues étroites avec du dénivelé,
- × ne dessert pas la réserve naturelle,
- × Pas de voirie secondaire à la Combe de Champagnier.

Conclusion : scénario plausible sur les voiries secondaires (hors combe) mais moins attractif (dénivelé)

Scénario 2 : passer certaines routes à sens unique

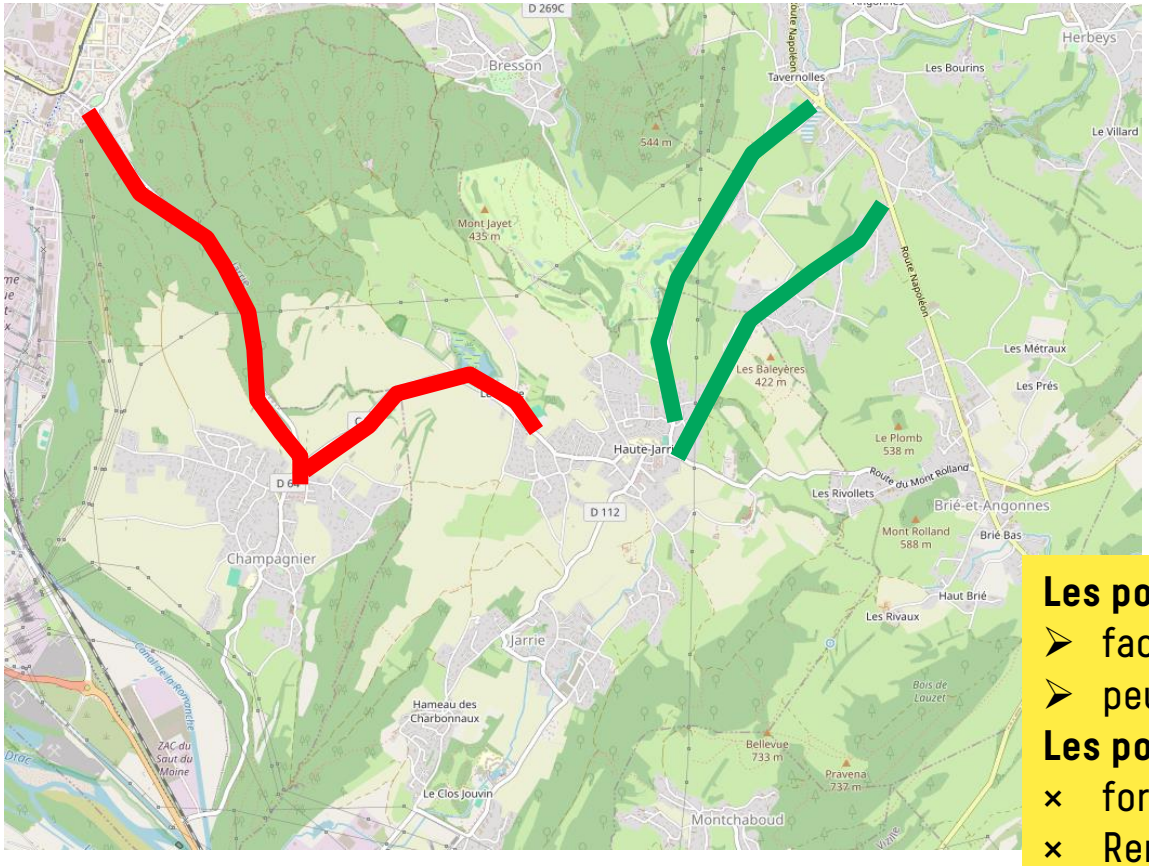

Le programme :

- Passer certaines routes à sens unique lorsqu'il y a 2 routes parallèles
- La moitié de la voirie devient la piste cyclable

Les points positifs :

- ➢ facilité de mise en œuvre, faible coût.
- ➢ peu d'impacts fonciers ou agricoles

Les points négatifs

- × fort impact sur les autres mobilités,
- × Renvoi du trafic dans des rues étroites inadaptées
- × Impossible entre Haute-Jarrie, Champagnier et Echirolles

Conclusion : scénario non plausible

Scénario 3 : la piste cyclable accolée à la voirie

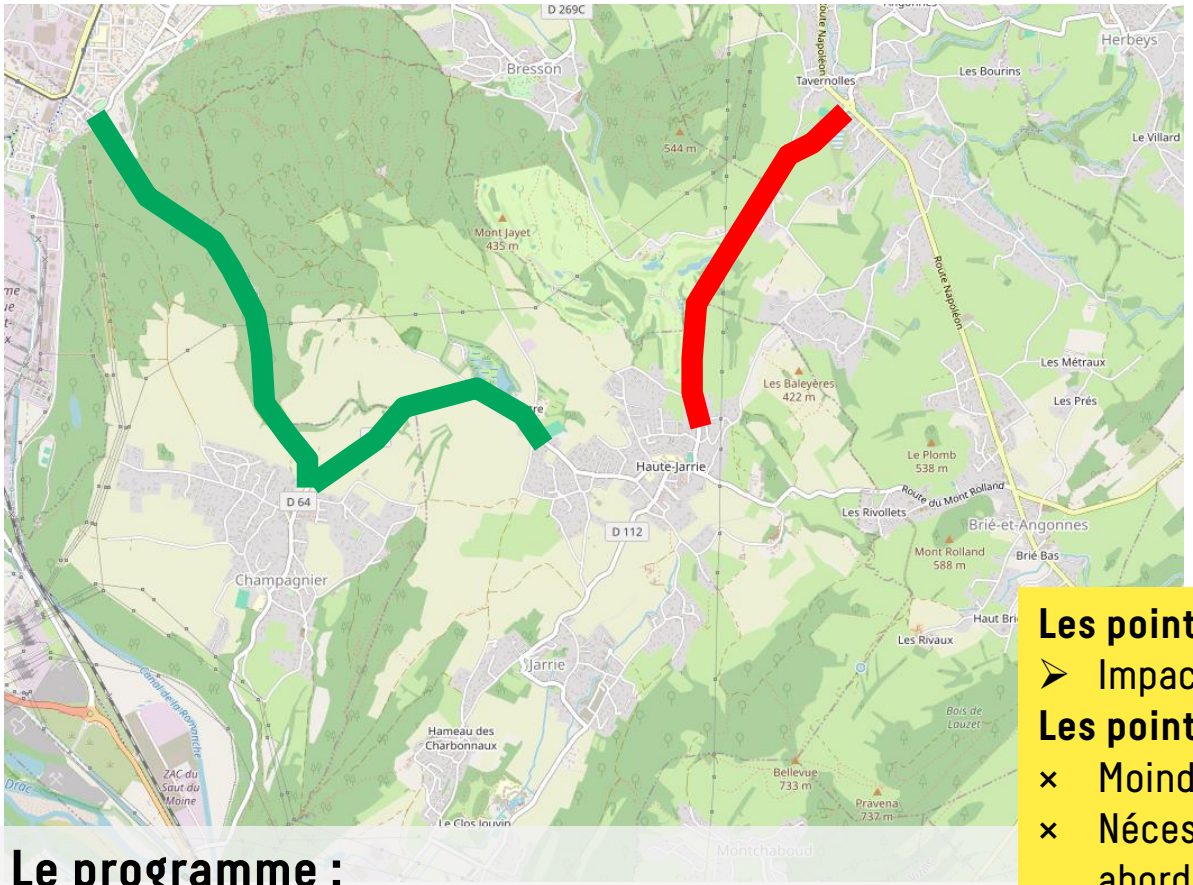

Le programme :

- Créer une piste cyclable / voie verte de 3m de large, le long de la route
- Séparée du trafic par un dispositif de retenue (glissière, muret)

Les points positifs :

➢ Impact foncier et agricole modéré

Les points négatifs

× Moindre insertion paysagère

× Nécessite une emprise supplémentaire aux abords de la chaussée (impossible sur les zones sanctuarisées pour la biodiversité)

× Coût important

Conclusion : scénario intéressant le long des axes principaux et aux emprises limitées

Scénario 4 : la voie verte éloignée de la voirie

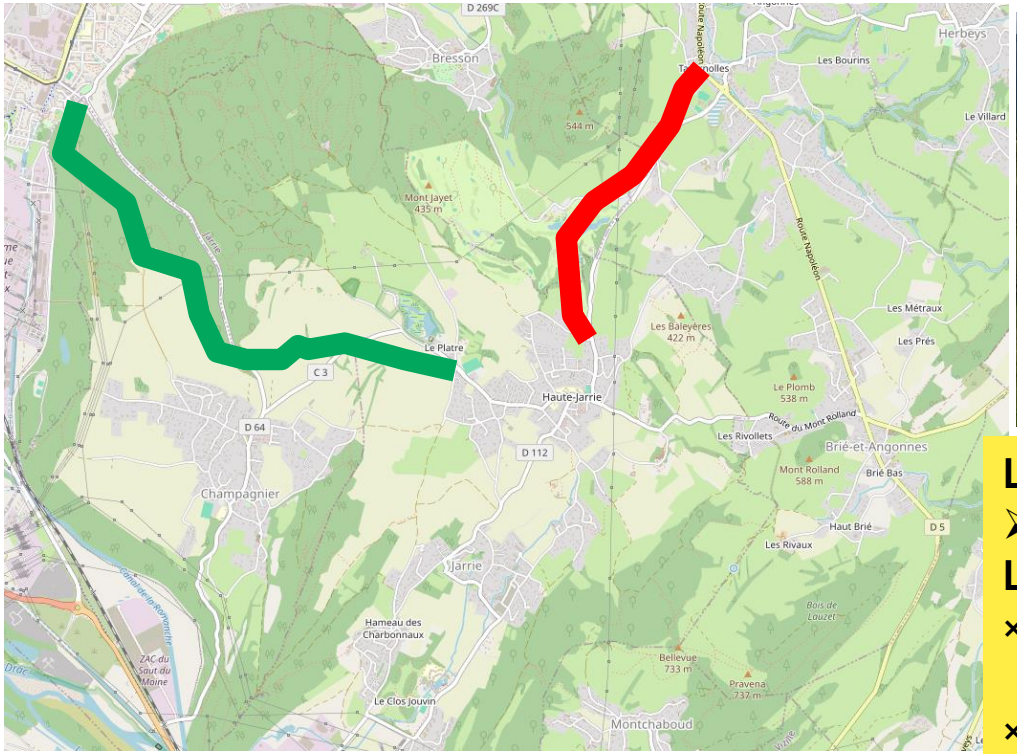

Exemple : voie verte dans la plaine de l'Isère

Le programme :

- Créer une voie verte de 3m de large, au milieu des champs et de la forêt
- Choix du positionnement selon contraintes topographiques, environnementales, bâtiments, etc.

Les points positifs :

➢ Itinéraire attractif pour les vélos et piétons

Les points négatifs

× Fort impact foncier et agricole avec des parcelles coupées en 2

× Problématique environnementale : zones humides, zones forestières

× Risque naturel fort (glissement de terrain dans la combe) difficile à gérer

× Coût très important

Conclusion : scénario à forts impacts, dont la faisabilité est très difficile et donc coûteuse

Le scénario 5 : mixer les scénarios pour obtenir un projet équilibré

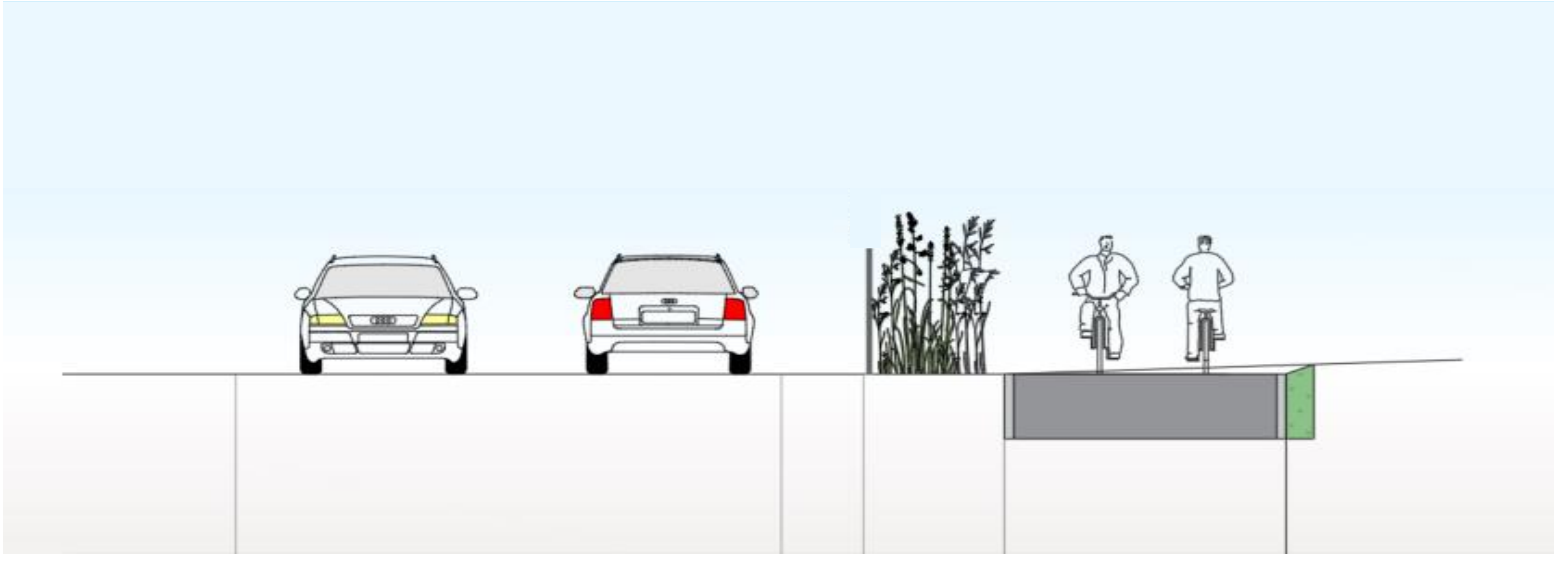

Coupe-type du projet

- Une voie verte de 3m de large, confortable pour les piétons et vélos
- Séparée de la voirie par une bande végétale, un fossé ou un dispositif de retenue de type glissière selon les configurations
- Sauf entre Tavernolles et Haute-Jarrie : jalonnement sur voirie secondaire existante

Le scénario 5 : mixer les scénarios pour obtenir un projet équilibré

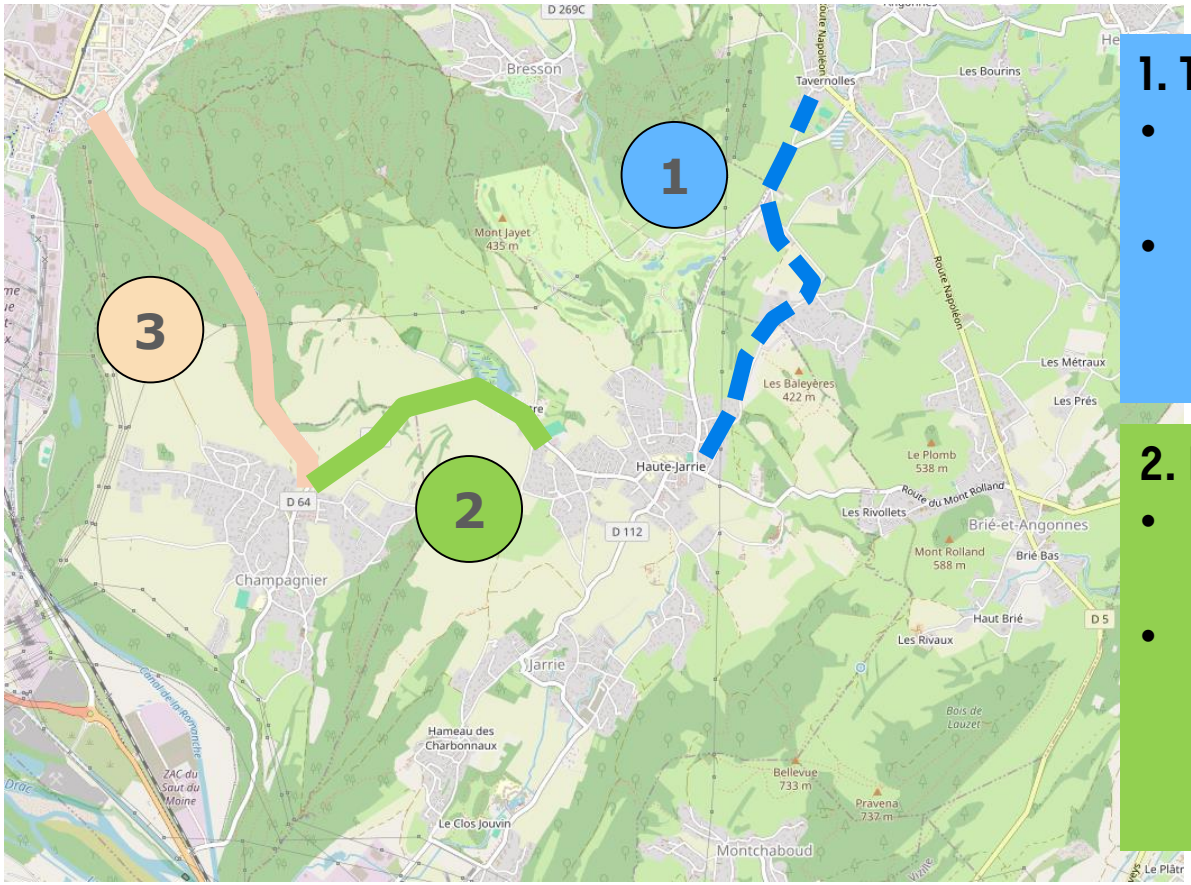

1. Tavernolles – Haute-Jarrie :

- Jalonner un itinéraire par les voiries secondaires, mixité vélo/voiture.
- Aménagements ponctuels pour réduire les vitesses et bien signaler la présence des cycles

2. Haute-Jarrie – Champagnier :

- Création d'une voie verte le long de la voirie
- Séparée de quelques mètres par un espace vert / fossé pour une meilleure intégration paysagère et gestion des eaux de pluie

3. Combe de Champagnier :

- Piste cyclable accolée à la voirie
- Séparée par un dispositif de retenue pour protéger

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

4

SUITE DU PROJET

Procédures et calendrier

Les contraintes et les procédures

Les contraintes fortes :

des espèces et espaces naturels, agricoles, forestiers et humides protégés ;

75 parcelles à acquérir partiellement

Volet technique : études d'insertion et de génie civil

Volet agricole : mesurer les impacts pour chercher à réduire et/ou compenser

Volet environnemental : défrichement, dossier Loi sur l'eau espèces protégés, zones humides, Procédure d'autorisation environnementale (12 à 18 mois).

Volet urbanisme : procédure de mise en compatibilité du PLUI

Volet foncier : négociations puis expropriation en dernier recours Procédure de Déclaration d'Utilité Publique du projet (24 mois)

Les étapes passées

2020-2022

- **Engagement** de la Métropole et des communes sur le principe du projet
- **Etudes préliminaires** pour affiner le scénario retenu

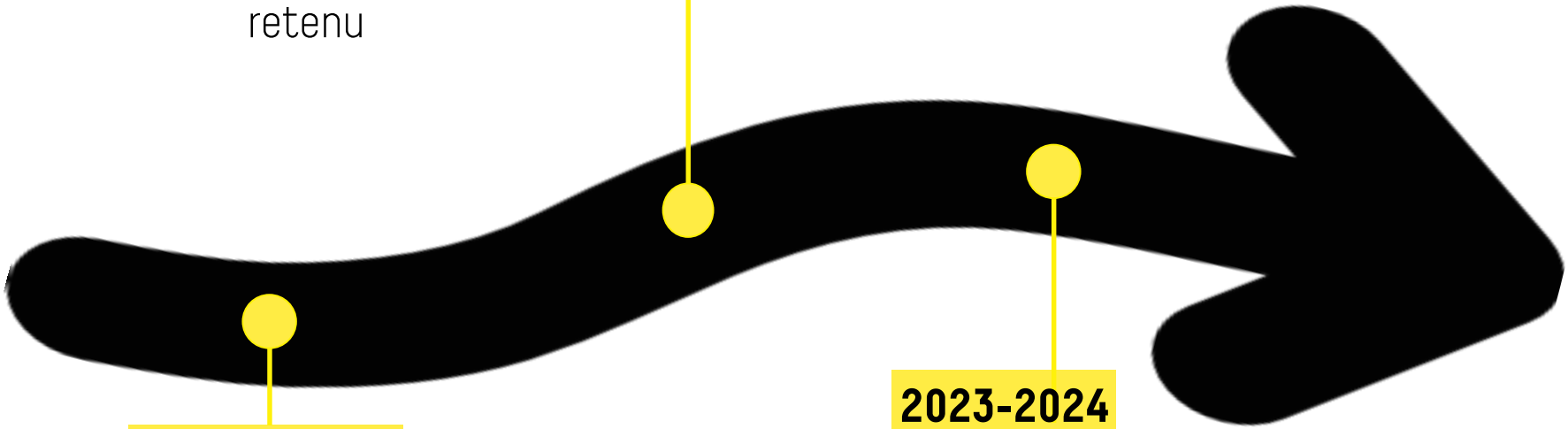

2019-2020

- **Livraison de la voie verte** Eybens - Tavernolles
- **Première étude d'opportunité** sur l'ensemble du tracé

2023-2024

- Premières négociations amiables
- **Découverte des parcelles sanctuarisés** pour la biodiversité > rencontre des services de l'Etat > remise en cause d'une partie du projet
- **Étude de cadrage réglementaire et étude d'impact agricole**

Prochaines étapes

2024 - 2025

- **Etudes complémentaires** réglementaires
- Préparation et lancement du **recrutement** du groupement de **maîtrise d'œuvre**

2025 – 2026

- **Poursuite des études** opérationnelles
- **Production des dossiers réglementaires** et instruction par les services de l'Etat

2027

- **Finalisation** du projet
- **Enquêtes publiques**
- Lancement du **recrutement des entreprises de travaux**

2028
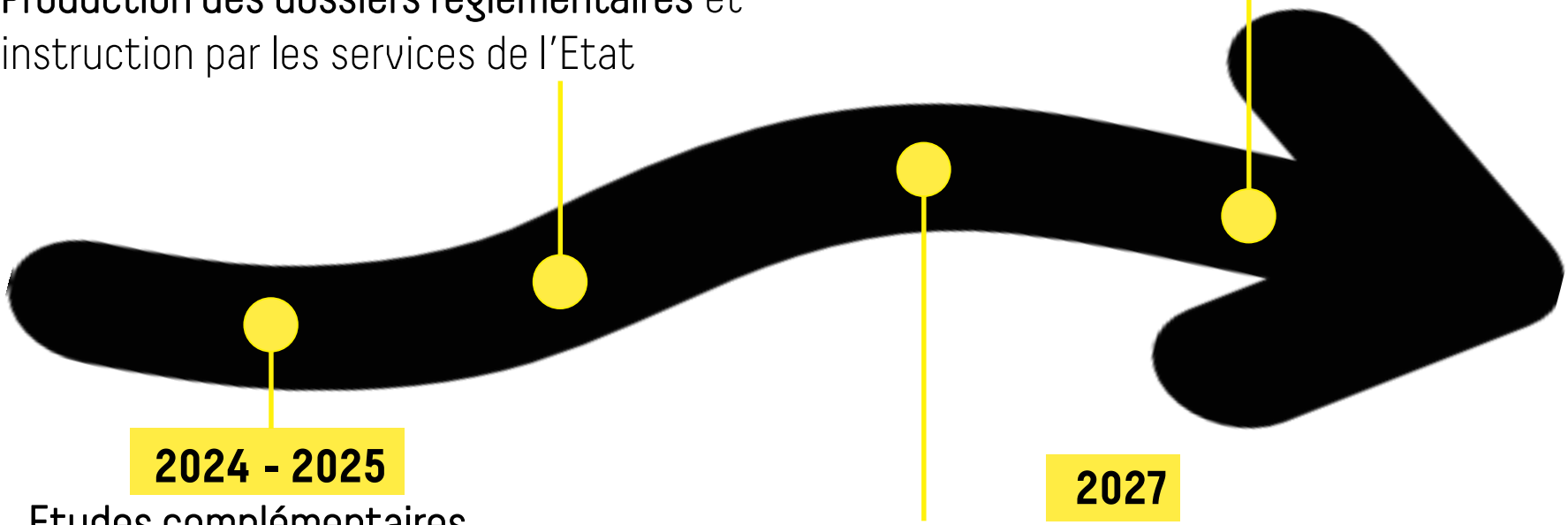
- **Démarrage des travaux** (hors aléas, recours, et avis réservés ou défavorables des autorités administratives et environnementales)